



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 12/11/2025

Date d'affichage : 20/11/2025

L'an **deux mil vingt cinq, le dix huit novembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Philippe

AMPOULIE.

Étaient absents non excusés : Mme Virginie THIERRY, Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY, M. Philippe AMPOULIE en faveur de M. Bruno THOUROUDE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : M. Yann VILLEROY.

OBJET : Acquisition d'une pompe à chaleur pour le logement situé 2 Avenue des Canadiens

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de remplacer la chaudière à fuel du logement situé Avenue des Canadiens par un système plus performant.

La société Conforthermic de BERNAY propose l'installation d'une pompe à chaleur air/eau pour un montant de 15 875,92 euros hors taxes avec en option le débouage pour 646,66 euros hors taxes soit un total de 16 522,58 euros hors taxes (19 827,09 € T.TC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour), décide :

- de retenir l'offre de la société Conforthermic de Bernay (27) s'élevant à 16 522,58 euros toutes taxes comprises.
- autorise Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer un contrat de maintenance annuel pour un montant de 266 euros ;

Les crédits nécessaires seront pris au compte 2135 (opération d'équipement n°162 : logement les Canadiens) de la section d'investissement du budget COMMUNE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 20/11/2025

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Yann VILLEROY.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

